



Bassin P-BE-64			
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES (Critères hydrauliques et biophysiques)			
Caractéristiques	Unités	Bassin global	Sous-bassin
Classification du cours d'eau	(n. a.)	Secondaire (Emissaire)	Tertiaire 2e ordre
En amont de	(n. a.)	P-BE-71	A
En aval de	(n. a.)	B et P-BE-62	Péri-urbaine
Zone	(n. a.)	Péri-urbaine	Péri-urbaine
Identification du milieu humide (Réf. Rapport de Sagie)	(n. a.)	Milieu humide au sud de Deschâtelets #32	
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pointage	12	
Qualité du milieu humide		Moyenne	
Superficie drainante du bassin A	m ²	1,794,708	83,621
Longueur du cours d'eau principal L	m	1679	340
Indice de forme $IF = A / L^2$	(Sans unité)	0.64	0.72
Densité de drainage $Dd = \Sigma L / A$	m / m ²	0.001125	0.004066
Pente moyenne du bassin	m / km	29.5	25.0
Forme du réseau de drainage	(n. a.)	dérangé	rectangulaire
Débit récurrence 2 ans	l/s	752.0	172.6
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	1.75	1.15
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)		
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	0.96	0.36
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)		
Importance relative globale	Pointage (10)	2.71	1.51
Protection	(n. a.)	OUI	NON

NOTE: LES DÉBITS DE POINTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN DRAINANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE POINTE EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ÉVALUE L'APPLICATION DE RÈGLES STRICTES ET INCONTOURNABLES DE CE FAIT, LES DÉBITS DE POINTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADDITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION PROCÉDURE INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE POINTE INFÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUS SES COURS D'EAU VERSANT.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUSSES DE COURTE DURÉE DONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE. DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUSSES DE LONGUE DURÉE DONT L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE, LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS

- LEGENDE
- ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE À PROTÉGER
 - ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE À PROTÉGER
 - SOUS-BASSIN
 - LIMITE DES SOUS-BASSINS
 - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
 - TOPO 5 MÈTRES
 - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE
 - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - COURS D'EAU PRIMAIRE
 - COURS D'EAU SECONDAIRE
 - COURS D'EAU TERTIAIRE
 - LIMITE DES LITTORAUX
 - TOURBIÈRE
 - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
 - ZONE NON-PROTÉGÉE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - MILIEU HUMIDE
 - ZONE LITIGIEUSE
- REF.: PHOTO #167 POINT GPS AVEC RÉFÉRENCE PHOTO
 NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
 POINTAGE BIOPHYSIQUE

No.	REVISION	DATE
-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	REVISION	28/03/2007
-3-	REVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	REVISION POUR MODEP	26/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006

TEL QUE CONSTRUIT	
CONSTRUCTION	
SOUSSION	
PERMIS	
APPROBATION	
PRELIMINAIRE	
✓ EMIS POUR	DATE

LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS INC.

250, GRANDE EST
 4E ETAGE
 MONTRÉAL (QUÉBEC)
 H3B 1A2

TEL: (514) 384-4220
 FAX: (514) 383-6077
 COURRIEL: ler@beha.ca

CHARTER 7 1986

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
 ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

PROJET: PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU

CLIENT: VILLE DE SAINT-JÉRÔME

TITRE: BASSIN P-BE-64

DISCIPLINE: GÉNIE CIVIL
 PRÉPARÉ PAR: V. FAUCHER
 VÉRIFIÉ PAR: F. ROCHETTE, Ing.
 DATE: SEPT. 2005

ÉCHELLE: 1:2000 DOSSIER: M7416-00

No. DESSIN: 8 DE 23 REV.:

EXUTOIRE DES BASSINS P-BE-62 ET MUN. SAINT-COLOMBAN Qp(2 ANS): 554 l/s

EXUTOIRE DU BASSIN P-BE-63 VERS BASSIN P-BE-71 Qp(2ans) = 1256 l/s

EXUTOIRE DU BASSIN P-BE-64 VERS BASSIN P-BE-71 Qp(2ans) = 752 l/s

EXUTOIRE DU BASSIN P-BE-57B AU BASSIN P-BE-63

SUP. SECTION BASSIN P-BE-64:14,5 ha

SUP. SECTION BASSIN P-BE-64:39,2 ha

SUP. MILIEU HUMIDE: ZONE PÉRI-URBAINE:3,148 ha

SUP. P-BE-63 ZONE URBAINE:5,8 ha

SUP. P-BE-63 ZONE URBAINE:15,0 ha

SUP. MILIEU HUMIDE: ZONE URBAINE 1,394 ha

SUP. P-BE-57B ZONE PÉRI-URBAINE:58,1 ha

SUP. MILIEU HUMIDE ZONE PÉRI-URBAINE:5,218 ha

LONGUEUR DU COURS D'EAU DANS SOUS-BASSIN A:2080 m

LONGUEUR DU COURS D'EAU:402m

LONGUEUR COURS D'EAU: 1113 m